

Recherches sociographiques



Classifications professionnelles et indicateurs de rang social

Michel De Sève

Volume 27, Number 2, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056208ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056208ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Sève, M. (1986). Classifications professionnelles et indicateurs de rang social. *Recherches sociographiques*, 27(2), 241–260.
<https://doi.org/10.7202/056208ar>

Article abstract

Dès les premiers moments de leur histoire, les chiropraticiens sont entrés en lutte contre la médecine allopathique. En même temps que celui du Code des professions, un projet de loi instituant une corporation des chiropraticiens était déposé en 1971. Autour de ce projet de loi vont s'engager des luttes discursives entre le groupe des opposants et les promoteurs du projet cherchant l'accession aux prérogatives professionnelles. En produisant un discours à la fois non orthodoxe et conforme aux grandes dimensions de l'image professionnelle, les chiropraticiens ont pu convaincre le législateur de la légitimité de leurs prétentions. L'appui populaire à leur pratique apparaît également un facteur important de leur succès. L'étude met en œuvre le modèle d'analyse des stratégies discursives de Pierre Ansart.

CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET INDICATEURS DE RANG SOCIAL *

L'article compare sept systèmes de classification des professions fréquemment employés en recherche, selon trois types d'indicateurs du rang social : le revenu, la scolarité et le statut professionnel. Trois questions guident les comparaisons : les catégories sont-elles ordonnées ? sont-elles homogènes ? et se recoupent-elles ? La classification proposée par Garon-Audy, regroupée ou non, est celle qui satisfait le mieux les critères implicites à ces questions. Un des résultats étonnants de cette étude est que le « code Rocher » classe les professions aussi bien que d'autres systèmes plus récents.

Lorsque les sociologues emploient un système de classification des professions dans un contexte empirique, ils se posent souvent trois questions sur les catégories retenues : l'ordre de présentation des catégories professionnelles implique-t-il un ordre selon d'autres indicateurs du rang social ? les catégories regroupent-elles des professions de rang social relativement équivalent ? les variations internes des indicateurs de rang social sont-elles suffisamment petites pour que l'on puisse considérer les catégories comme des ensembles nettement distincts ? Nous avons tenté de répondre au moins partiellement à ces trois questions, en comparant sept systèmes de classification des professions à l'aide de trois types d'indicateurs de rang social : le statut, le revenu et la scolarité.

A) *La construction des classifications professionnelles*

Il existe au moins trois façons de définir un système de classification. La première consiste à indiquer un ou des critères suffisamment précis pour classer tous les éléments d'un ensemble. Par exemple, si on considère l'échelle de

* Nos données sont tirées du document de recherche *Les classifications professionnelles, leur pouvoir de classification et de détection des différences entre les sexes*, publié par le Laboratoire de recherches sociologiques (Université Laval). Ces deux études ont été réalisées grâce à la subvention 410-840-623 du C.R.S.H.C.

BLISHEN et McROBERTS (1976) comme un système de classification, l'équation de régression permettant d'estimer le prestige d'une profession quelconque en utilisant le revenu et la scolarité des membres de cette profession constitue un critère suffisamment précis pour classer sans ambiguïté chacune des professions distinguées lors du recensement de 1971.

On peut aussi définir un système de classification en proposant une liste exhaustive des éléments à classer selon les différentes catégories distinguées. Parmi les classifications comparées dans cette étude, celle proposée par PINEO, PORTER et McROBERTS (1977) constitue un exemple de ce type de définition, puisqu'elle repose sur une énumération complète des professions du recensement canadien de 1971.

Enfin, un système de classification peut être défini en indiquant des critères généraux de classement et en illustrant leur utilisation par quelques exemples. Les classifications de ROCHER et de GARON-AUDY (1979) sont de ce type. Bien que cette façon de procéder ne signifie pas qu'un tel système soit moins bien fondé théoriquement que les deux précédents, elle présente le désavantage de laisser plus de place à la signification accordée par le codeur aux critères de classification et rend plus problématique l'émergence d'un consensus entre les chercheurs sur la validité des regroupements effectués.

1. *La classification du recensement de 1971*

Le système de classification des professions employé par les services canadiens de recensement en 1971 définit celles-ci par le « genre de travail exécuté, sans tenir compte du genre d'entreprise dans lequel ce travail est accompli ou de la classe de la personne qui l'exécute » (Bureau fédéral de la statistique, 1971, p. 7). Cette classification regroupe les professions selon trois niveaux de plus en plus détaillés : 22 grands groupes, 81 sous-groupes et 486 groupes de base. Bien que les groupes de base comprennent dans la plupart des cas plusieurs professions, ils constituent les catégories les plus fines de cette classification ; les services du recensement canadien ne publient pas d'informations plus précises. Ce sont ces groupes de base, appelés ici professions ou occupations, qui ont été employés pour définir les autres systèmes de classification et mesurer les variables permettant de comparer ceux-ci entre eux.

Notre étude distingue 497 groupes de base (ou professions), et non 486 comme l'indique le manuel de classification du recensement canadien, à cause des changements suivants : le groupe 9919 (autres travailleurs non classés ailleurs) a été éliminé des calculs parce que trop vague et, sans doute, trop hétérogène ; les groupes 1149 (autres directeurs et administrateurs non classés ailleurs) et 9918 (manœuvres et travailleurs assimilés non classés ailleurs) ont été remplacés par les groupes 1151 à 1158 et 9921 à 9926, dont les professions

associées semblaient suffisamment précises pour permettre de différencier davantage la population active.

Le premier système de classification que nous avons comparé est celui des vingt-deux grands groupes du recensement de 1971. À cause du petit nombre de catégories, ce système est sans doute le plus facilement utilisable lorsqu'un chercheur désire employer les statistiques publiées par le Recensement du Canada sans s'astreindre à regrouper les groupes de base.

Comme l'indique la liste des catégories, celles-ci regroupent les occupations selon le type ou le domaine d'activités qu'elles impliquent :¹

- 11. Direction, administration et professions connexes (31)
- 21. Sciences naturelles, génie et mathématiques (30)
- 23. Sciences sociales et secteurs connexes (16)
- 25. Religion (3)
- 27. Enseignement et secteurs connexes (11)
- 31. Médecine et santé (20)
- 33. Arts plastiques, décoratifs, littéraires, d'interprétation et secteurs connexes (19)
- 41. Travail administratif et secteurs connexes (36)
- 51. Commerce (20)
- 61. Services (32)
- 71. Agriculture, horticulture et élevage (7)
- 73. Pêche, chasse, piégeage et activités connexes (4)
- 75. Exploitation forestière (7)
- 77. Mines, carrières, puits de pétrole et de gaz (7)
- 81/82. Traitement des matières premières (76)
- 83. Usinage des matières premières et secteurs connexes (32)
- 85. Fabrication, montage et réparation de produits finis (60)
- 87. Construction (27)
- 91. Transports (23)
- 93. Manutention et secteurs connexes (7)
- 95. Conduite de machines et d'appareils divers (21)
- 99. Activités mal désignées (8)

L'examen de cette liste fait immédiatement apparaître que ce système de classification ne suppose pas un ordre entre ses catégories selon le statut, le revenu ou la scolarité.

1. Dans cette liste et les suivantes, les nombres entre parenthèses indiquent le nombre de groupes de base dans chacune des catégories.

2. *La classification de Rogoff*

Le système de classification proposé par N. ROGOFF (1953) a été employé dans les deux premières études de mobilité intergénérationnelle d'envergure nationale au Québec (DE JOCAS et ROCHER, 1957; DOFNY et GARON-AUDY, 1969). Selon Rogoff (p. 40), il s'agit d'une adaptation d'une autre classification employée par les services américains de recensement (s'inspirant elle-même de la classification proposée par Edwards aux U.S.A., selon De Jocas et Rocher, p. 60). Rogoff indique que deux critères l'ont guidée : obtenir des catégories regroupant suffisamment de cas et ne pas réunir des professions rémunérées de façon différente : « Il fut modifié de façon à tenir compte de la distribution des professions dans l'échantillon ; de plus, les professions furent regroupées dans une même catégorie seulement quand elles ne semblaient pas commander des modes de rémunération différents. » (P. 40.)

En 1957, De Jocas et Rocher ont simplifié le système de Rogoff en réunissant les cadres aux professionnels ou aux semi-professionnels, selon l'étendue de leur autorité, et en regroupant les travailleurs spécialisés et semi-spécialisés en une seule catégorie. Par la suite, Dofny et Garon-Audy ont également diminué le nombre de catégories en réunissant en une seule les deux catégories des services. Selon De Jocas et Rocher (p. 60), les cinq premières catégories de la classification sont ordonnées selon le prestige alors que les trois dernières sont résiduelles.

Nous avons utilisé les huit catégories retenues par De Jocas et Rocher en 1957 :

1. Professions libérales et haute administration (49)
2. Semi-professionnels et cadres moyens (102)
3. Cols blancs (43)
4. Ouvriers spécialisés et semi-spécialisés (234)
5. Manœuvres (38)
6. Services publics (14)
7. Services personnels (15)
8. Fermiers (2)

Pour regrouper les codes des professions détaillées du recensement, nous nous sommes servi de la grille de codification présentée dans la thèse de R. Lapierre et mise au point avec la collaboration de membres des équipes de recherche des études de mobilité québécoises déjà citées. (LAPIERRE, 1974, p. 61.)

3. *La classification de Garon-Audy*

Dans son étude sur les mobilités professionnelles et géographiques au Québec entre 1954 et 1974, Muriel GARON-AUDY (1979) a élaboré un système de

classification qui se veut suffisamment fin pour permettre des regroupements selon des approches théoriques différentes : « Cette catégorisation est donc non seulement multidimensionnelle mais permet des regroupements selon divers modèles explicatifs du fonctionnement de la société, ou, si l'on veut, de diverses conceptions de la place de chaque sous-ensemble professionnel dans ce fonctionnement. » (P. 60.) Selon cet objectif, différents critères ont été employés pour définir les catégories professionnelles retenues : « Le code professionnel utilisé a ainsi visé à distinguer les groupes professionnels à la fois en terme du type de qualification et d'activité qu'ils requièrent et en terme de la place des fonctions qu'ils remplissent dans l'organisation sociale : tâches spécialisées vs non spécialisées ; tâches manuelles vs non manuelles ; tâches d'administration, tâches de services, tâches de supervision ou de production industrielle, tâches de transmission des connaissances ou de maintien de l'ordre, etc. » (*Ibid.*)

Pour coder les professions du recensement de 1971, nous avons utilisé la grille de codification de l'auteur (document non publié). Chacune des vingt-trois catégories professionnelles (si on exclut les chômeurs, les étudiants, les ménagères et quelques catégories résiduelles), est illustrée dans la grille par un certain nombre de professions. La grille de codification ne retenant pas tous les groupes de base du recensement, dans la majorité des cas, nous avons dû classer ceux-ci en nous guidant sur les principes de classification proposés par Garon-Audy et sur les groupes de base explicitement désignés. Il est à noter que le système de classification du recensement ne permettant pas de distinguer les propriétaires des cadres ou des superviseurs, les catégories des petits propriétaires et des travailleurs indépendants sont sous-représentées dans la présente étude ; ce biais ne devrait pas être trop important, car un tableau dans le rapport de Garon-Audy (p. 122) indique que ces deux catégories regroupaient 1.7% des membres de son échantillon de 1974.

1. Haute administration (publique et privée) (8)
2. Propriété et administration des P.M.E. (3)
3. Cadres moyens (publics et privés) (25)
4. Agents administratifs (8)
5. Petits propriétaires (1)
6. Propriétaires de ferme (1)
7. Professionnels des services (8)
8. Professionnels scientifiques et techniques (26)
9. Professionnels enseignants (2)
10. Semi-professionnels des services et techniciens cols blancs (43)
11. Semi-professionnels enseignants (9)
12. Travailleurs indépendants (0)
13. Superviseurs de cols blancs (12)
14. Superviseurs de cols bleus (56)
15. Surveillants dans les services (10)

16. Cols blancs (38)
17. Policiers, soldats (4)
18. Techniciens cols bleus (15)²
19. Ouvriers spécialisés (99)
20. Services spécialisés (12)
21. Ouvriers semi-spécialisés (37)
22. Services semi et non spécialisés (32)
23. Ouvriers manuels non spécialisés (48)

Nous avons comparé trois versions de la classification de Garon-Audy : celle à vingt-trois catégories et deux versions regroupées, dont la première a été proposée par l'auteur (GARON-AUDY, 1979, pp. 60-70). Comme le souligne celle-ci, cette réduction ne vise pas à créer des catégories professionnelles ordonnées selon le prestige social, mais des catégories distinctes selon leur position dans le système de production : « Nous avons préféré définir des groupes dont la signification est précise en terme du pouvoir détenu et du type de tâche accomplie. » (*Id.*, p. 70.) Ce premier système dérivé compte huit catégories :

1. Administrateurs et propriétaires de grandes et moyennes entreprises, cadres moyens :
 - haute administration (publique et privée)
 - propriété et administration des P.M.E.
 - cadres moyens (privés et publics)
 - agents administratifs
2. Petits propriétaires :
 - petits propriétaires
 - propriétaires de ferme
 - travailleurs indépendants
3. Professionnels et semi-professionnels :
 - professionnels des services
 - professionnels scientifiques et techniques
 - professionnels enseignants
 - semi-professionnels des services
 - semi-professionnels enseignants
4. Superviseurs des cols blancs, cols bleus et services :
 - superviseurs de cols blancs
 - superviseurs de cols bleus
 - surveillants dans les services
 - policiers, soldats

2. Présente dans la grille de codification de Garon-Audy, mais absente du rapport de recherche, cette catégorie professionnelle réunit ce que d'autres systèmes de classification considèrent comme des cols bleus qualifiés.

5. Cols blancs subalternes :
 - cols blancs
6. Ouvriers spécialisés et semi-spécialisés :
 - ouvriers spécialisés
 - ouvriers semi-spécialisés
 - techniciens cols bleus
7. Services :
 - services spécialisés
 - services semi et non spécialisés
8. Ouvriers non spécialisés :
 - ouvriers manuels non spécialisés

La seconde version regroupée de la classification de Garon-Audy a été employée dans nos récents travaux (BÉLAND et DE SÈVE, 1986 ; DE SÈVE, 1986) et a été construite de façon à préserver les différences que permettaient de percevoir les vingt-trois catégories entre, d'une part, les travailleurs des deux sexes et, d'autre part, les anglophones et les francophones. Elle se distingue de la précédente en tenant davantage compte du prestige social présumé des différentes catégories professionnelles et elle compte neuf catégories :

1. Administrateurs et professionnels :
 - haute administration (publique et privée)
 - propriété et administration des P.M.E.
 - cadres moyens
 - professionnels des services
 - professionnels scientifiques et techniques
 - professionnels enseignants
2. Semi-professionnels :
 - semi-professionnels des services
 - semi-professionnels enseignants
3. Cols blancs supérieurs :
 - agents administratifs
 - petits propriétaires
 - travailleurs indépendants
 - superviseurs de cols blancs
 - policiers et militaires
4. Petits cols blancs :
 - cols blancs
5. Cols bleus supérieurs :
 - superviseurs de cols bleus
 - surveillants dans les services
 - techniciens cols bleus
6. Ouvriers spécialisés :
 - ouvriers spécialisés

7. Employés des services :
 - employés des services spécialisés
 - employés des services semi ou non spécialisés
8. Manœuvres :
 - ouvriers semi-spécialisés
 - ouvriers manuels non spécialisés
9. Fermiers :
 - propriétaires de ferme

4. *La classification de Rocher*

Le « code Rocher » occupe un statut inhabituel dans le savoir sociologique puisque, à part la grille de codification, il n'existe pas, à notre connaissance, de texte publié décrivant la façon dont il a été mis au point. En d'autres termes, ce système de classification fait partie de la tradition orale des sociologues québécois... Il daterait de 1959 environ.³ Selon une conversation avec l'auteur, cette classification aurait été élaborée dans le but de disposer d'une échelle ordonnée des catégories professionnelles fondée sur une évaluation québécoise (francophone) du statut des professions. Dans un premier temps, en suivant une procédure similaire à celle employée par PINEO et PORTER (1967), la position sociale d'un certain nombre de professions (la grille en compte plus de trois cents) aurait été évaluée par un nombre indéterminé d'échantillons non aléatoires de répondants. Dans un second temps, les occupations ayant un prestige ou un rang social similaire auraient été regroupées en neuf catégories :

1. Professionnels (42)
2. Gérance et administration (23)
3. Semi-professionnels (37)
4. Petits administrateurs (48)
5. Collets blancs, employés de bureau (41)
6. Travailleurs spécialisés (137)
7. Travailleurs semi-spécialisés (88)
8. Travailleurs non spécialisés (80)
9. Cultivateurs (1)

La version de cette échelle employée ici a été construite de la même façon que pour la classification de Garon-Audy, en classant tout d'abord les professions explicitement désignées dans la grille de codification et, ensuite, les autres selon leur ressemblance avec les premières.

3. Le code Rocher a été utilisé à l'été 1960 dans l'enquête sur la persévérance scolaire dirigée par Arthur Tremblay, à l'École de pédagogie de l'Université Laval. (Communication personnelle de Nicole Gagnon.)

5. *La classification de Pineo, Porter et McRoberts*

PINEO, PORTER et McROBERTS (1977) ont voulu mettre à la disposition des sociologues un système de classification des occupations répondant davantage à leurs préoccupations que les grands groupes du recensement. S'inspirant de leur classification de 1967 (PINEO et PORTER, 1967), ils ont cherché à atteindre deux objectifs en regroupant les professions du recensement de 1971 : créer des catégories professionnelles sociologiquement homogènes et distinguer les occupations de cols blancs selon leur niveau de qualification :

« Un des principes employés en créant les catégories fut de regrouper, en autant que possible, les professions auxquelles les sociologues attribuent habituellement des affinités même quand elles diffèrent quelque peu en termes de rang social. [...] Un second principe ayant guidé la définition des catégories fut l'idée que la traditionnelle catégorie des employés de bureau, des vendeurs et des employés des services devait maintenant être scindée et que ses professions devaient être réparties selon le niveau de qualification comme les professions des cols bleus. » (P. 96.)

La classification est formée de seize catégories. La grille de codification énumérant toutes les professions du recensement de 1971, il n'a pas été nécessaire, pour coder les professions, d'interpréter les critères employés.

1. Professionnels autonomes (5)
2. Professionnels salariés (38)
3. Cadres supérieurs (9)
4. Semi-professionnels (38)
5. Techniciens (21)
6. Cadres intermédiaires (26)
7. Superviseurs (16)
8. Contremaîtres (37)
9. Cols blancs qualifiés (18)⁴
10. Cols bleus qualifiés (70)
11. Cols blancs semi-qualifiés (31)⁴
12. Cols bleus semi-qualifiés (98)
13. Cols blancs non qualifiés (15)⁴
14. Cols bleus non qualifiés (70)
15. Travailleurs agricoles (4)
16. Cultivateurs (1)

B) *L'ordre des catégories professionnelles*

Pour vérifier la validité d'une mesure, il faut identifier la nature du phénomène qu'elle prétend appréhender et examiner empiriquement si certains

4. Les catégories de cols blancs réunissent les professions cléricales et celles des secteurs du commerce et des services.

indicateurs indépendants de ce phénomène sont associés à cette mesure de la façon attendue. Nous ne tenterons cependant pas ici de valider les systèmes de classification déjà présentés, car les informations nécessaires pour construire ces indicateurs nous manquent. Plus modestement, nous tenterons de répondre à la question que se posent plusieurs sociologues lorsqu'ils emploient un système de classification des professions : les catégories distinguées permettent-elles de classer les occupations selon d'autres critères sociologiquement pertinents, comme le statut, le revenu ou la scolarité ?

1. *Le revenu.* Les moyennes des revenus d'emploi des travailleurs des deux sexes ayant travaillé à temps plein au Québec durant l'année 1970 ont permis de calculer la moyenne (pondérée) des revenus d'emploi pour tous les travailleurs dans chacune des occupations. (Tableau 18 du *Bulletin* 3.6-9 du recensement canadien de 1971.) Le revenu des personnes à temps plein a été préféré au revenu de toute la population active afin de minimiser l'influence du travail à temps partiel ou saisonnier sur l'estimation des gains associés à l'occupation d'un emploi particulier.

2. *La scolarité.* La scolarité a été mesurée par le pourcentage de travailleurs de chaque sexe dans une occupation ayant onze ans ou plus de scolarité selon le recensement de 1971. Il s'agit du même critère que celui employé par Blishen et McRoberts pour déterminer le prestige des occupations en 1971. (BLISHEN et McROBERTS, 1976 ; tableau 2 du *Bulletin* 3.3-4 du recensement canadien de 1971.)

3. *Le statut.* L'échelle de statut social des professions la plus employée au Canada est celle proposée par Blishen en 1967 et adaptée au système de classification des professions du recensement de 1971 par cet auteur et McRoberts, en 1976. (BLISHEN, 1967 ; BLISHEN et McROBERTS, 1976.) Utilisant le revenu et la scolarité de la seule main-d'œuvre masculine pour estimer le prestige des professions, cette échelle est maintenant remise en question (BLISHEN et CARROLL, 1982 ; BOYD et McROBERTS, 1982), en particulier parce qu'elle permet mal de saisir les inégalités socio-économiques entre les femmes et les hommes.

Comme il n'existe pas au Canada d'échelle de prestige basée sur les caractéristiques de toute la main-d'œuvre, nous avons employé les deux versions disponibles pour les occupations du recensement de 1971 : celle plus connue de Blishen et McRoberts et une seconde estimant le prestige des professions à l'aide du revenu et de la scolarité des femmes dans la population active (BLISHEN et CARROLL, 1978). Une corrélation linéaire de .843 existe entre ces deux échelles et, comme l'indique la constante du coefficient de régression

de l'échelle « féminine » sur l'échelle « masculine », celle-là est en moyenne supérieure de 237.3 points à celle-ci :

$$\text{Statut Blishen/Carroll} = 237.3 + .905 \text{ Statut Blishen/McRoberts.}^5$$

Nous avons utilisé le rho de Spearman pour déterminer si l'ordre de présentation des catégories professionnelles dans les divers systèmes comparés correspondait à celui que l'on pouvait retrouver en prenant comme critère la moyenne de chaque indicateur de rang social. En faisant ce test, nous ne voulons pas suggérer que tous les auteurs des classifications comparées ont prétendu que « leurs » catégories étaient ordonnées, mais, plus simplement, fournir une comparaison de l'ordre effectif de ces catégories selon les indicateurs déjà indiqués.

Comme le laissaient prévoir les définitions de ces systèmes, celui proposé par Pineo, Porter et McRoberts est le mieux ordonné parmi les classifications comptant plus de dix catégories. (Tableau 1.) En effet, la moyenne des rhos de Spearman pour cette classification est presque égale à 90, alors qu'elle est inférieure à 70 pour les classifications du recensement et de Garon-Audy. Cependant, la classification de Pineo, Porter et McRoberts ordonne moins bien les catégories professionnelles selon la scolarité des femmes que celle du recensement.

Parmi les classifications formées de dix catégories ou moins, deux ont une moyenne des rhos de Spearman supérieure aux autres : celle de Rocher (92.1) et la seconde version regroupée de la classification de Garon-Audy (91.2). Il semble assez difficile de choisir entre ces deux classifications ; cependant, sept des huit rhos de Spearman de la classification de Rocher sont supérieurs à 90 contre seulement cinq pour notre version regroupée de Garon-Audy.

Bien que les définitions de toutes les classifications comparées n'impliquent pas un ordre, il semble que celles-ci ordonnent moins bien les caractéristiques des femmes que celles des hommes car, dans quinze des vingt et une comparaisons possibles entre les deux sexes, les rhos de Spearman des caractéristiques féminines sont moins élevés que ceux des caractéristiques masculines. De toutes les caractéristiques, celle qui correspond moins bien à l'ordre de présentation est la scolarité des femmes, puisque, dans cinq cas sur sept, le rho de Spearman

5. Les différences entre les deux échelles (statut Blishen/McRoberts moins statut Blishen/Carroll) sont peu reliées aux autres indicateurs employés pour comparer les systèmes de classification (tableau non publié) : dans aucun cas, le pourcentage de variance expliqué par ces variables ne dépasse 20% ; en particulier, le pourcentage de variance expliqué *linéairement* est inférieur à 6%. Bien que ces relations soient faibles, elles ont toutes la même forme : le statut des professions de rang supérieur ou de rang inférieur est plus élevé selon l'échelle Blishen/Carroll alors que celui des professions de rang intermédiaire est plus bas que le statut estimé par l'échelle Blishen/McRoberts.

TABLEAU I

*Corrélations entre l'ordre des catégories et les moyennes
des indicateurs de rang social.
(ρ multiplié par 100)*

RANG SOCIAL	CLASSIFICATION			
	Recensement	Garon-Audy	Pineo <i>et al.</i>	
Statut :				
— B./McRoberts	61.6	67.6	95.6	
— B./Carroll	70.6	67.1	92.1	
Revenu :				
— hommes	41.8	75.7	94.7	
— femmes	59.6	68.7	98.2	
— tous	35.1	71.8	94.1	
Scolarité :				
— hommes	67.6	63.4	90.0	
— femmes	69.2	50.7	63.8	
— tous	67.2	62.3	90.0	
MOYENNE	59.1	65.9	89.8	
	Rogoff *	Rocher	Garon 1	Garon 2
Statut :				
— B./McRoberts	97.6	100.0	85.7	96.7
— B./Carroll	69.0	93.3	76.2	88.3
Revenu :				
— hommes	97.6	95.0	73.8	95.0
— femmes	92.9	98.3	50.0	98.3
— tous	81.0	91.7	88.1	86.7
Scolarité :				
— hommes	83.3	96.7	54.8	98.3
— femmes	73.8	65.0	28.6	68.3
— tous	78.6	96.7	54.8	98.3
MOYENNE	84.2	92.1	64.0	91.2

* Si les trois catégories résiduelles de la classification de Rogoff sont exclues des calculs, les coefficients sont, dans l'ordre : 100.0, 100.0, 100.0, 100.0, 90.0, 100.0, 80.0, 100.0.

associé à cette caractéristique est inférieur à tous les autres coefficients pour une même classification.

C) L'homogénéité des catégories professionnelles

Que les catégories d'un système de classification soient ordonnées ou non, il est important de savoir si les éléments qu'elles regroupent présentent une

TABLEAU 2

Homogénéité des classifications selon les indicateurs de rang social.
(η^2 multiplié par 100)

RANG SOCIAL	CLASSIFICATION			
	Recensement	Garon-Audy	Pineo <i>et al.</i>	
Statut :				
— B./McRoberts	57.0	71.7	71.3	
— B./Carroll	64.7	68.9	69.8	
Revenu :				
— hommes	47.5	68.5	66.8	
— femmes	53.7	66.5	67.8	
— tous	43.4	64.2	63.2	
Scolarité :				
— hommes	74.0	76.1	74.4	
— femmes	57.2	50.7	44.0	
— tous	76.8	79.1	78.1	
MOYENNE	59.3	68.2	66.9	
	Rogoff	Rocher	Garon 1	Garon 2
Statut :				
— B./McRoberts	58.2	64.8	60.7	69.0
— B./Carroll	62.6	63.3	57.6	64.2
Revenu :				
— hommes	48.6	60.5	46.2	59.7
— femmes	53.8	59.2	48.9	58.3
— tous	45.8	55.7	41.0	55.6
Scolarité :				
— hommes	71.7	71.0	69.2	72.6
— femmes	43.2	44.5	40.9	47.1
— tous	73.8	74.8	72.1	75.3
MOYENNE	57.2	61.7	54.6	62.7

certaine ressemblance. En effet, les catégories étant souvent utilisées comme des unités d'analyse ou de comparaison, leur homogénéité affecte la clarté et l'intensité de leurs relations avec d'autres caractéristiques. Évidemment, cette homogénéité dépend des critères retenus pour évaluer la ressemblance entre les éléments des catégories : contrôle, qualification, prestige, etc. Nous utiliserons ici les trois mêmes indicateurs de rang social que dans la section précédente : le statut, le revenu et la scolarité.

TABLEAU 3

Moyennes des écarts entre les moyennes des catégories
(M) et les moyennes des écarts-types (S).

RANG SOCIAL	CLASSIFICATION			
	Recensement	Garon-Audy	Pineo <i>et al.</i>	
Statut :				
— B./McRoberts : M	205.9	227.4	336.0	
S	879.7	645.3	660.1	
— B./Carroll : M	198.6	235.4	325.0	
S	835.9	878.7	793.1	
Revenu :				
— hommes : M	392.1	633.6	1001.4	
S	1985.9	1663.0	1753.8	
— femmes : M	238.3*	355.6**	571.0	
S	1145.2*	1188.8**	1043.5	
— tous : M	380.9	621.3	984.9	
S	2029.2	1773.5	1866.1	
Scolarité :				
— hommes : M	4.0	4.5	6.3	
S	14.0	11.6	12.2	
— femmes : M	4.1	4.7	3.8	
S	17.3	21.8	25.1	
— tous : M	4.0	4.4	4.4	
S	13.3	11.3	11.6	
	Rogoff	Rocher	Garon 1	Garon 2
Statut :				
— B./McRoberts : M	579.9	535.1	445.6	523.1
S	776.6	697.1	997.5	705.1
— B./Carroll : M	508.9	452.6	439.1	427.0
S	875.8	878.6	941.2	818.8
Revenu :				
— hommes : M	1204.9	1269.1	940.9	1101.6
S	1736.6	1716.6	2114.1	1462.3
— femmes : M	753.6	663.2	625.7	632.9
S	1101.4	1079.3	988.5	920.6
— tous : M	1256.4	1185.5	925.3	1045.9
S	1812.2	1844.9	2236.6	1606.4
Scolarité :				
— hommes : M	11.3	10.0	8.7	9.4
S	13.4	13.2	15.6	13.0
— femmes : M	7.0	7.6	7.3	7.4
S	23.8	23.7	22.3	20.1
— tous : M	11.3	10.5	9.1	9.6
S	13.9	12.4	15.4	12.8

* 19 catégories sur 22.

** 21 catégories sur 23.

L'homogénéité sera mesurée à l'aide du rapport de corrélation éta-deux qui compare le total des variations d'une variable à l'intérieur des catégories à la somme des variations de cette variable indépendamment de ces catégories. Ainsi, si chacune des catégories regroupe des professions ayant toutes la même valeur sur un indicateur particulier, les variations intra-catégories sont nulles et le rapport de corrélation atteint sa valeur maximale, un. Par contre, si les professions dans chacune des catégories sont aussi hétérogènes que dans l'ensemble, ce coefficient atteint sa valeur minimale, zéro.

Parmi les classifications comptant plus de dix catégories, celle de Garon-Audy définit les catégories professionnelles les plus homogènes puisque le éta-deux moyen qui lui est associé (68.2) est supérieur à celui de la classification du recensement (59.3) ou de celle de Pineo, Porter et McRoberts (66.9). (Tableau 2.) En fait, les différences entre les classifications de Garon-Audy et de Pineo, Porter et McRoberts sont faibles, sauf pour la scolarité des femmes, que celle-ci regroupe moins bien en classes homogènes.

Pour les systèmes moins fins, la classification regroupée de Garon-Audy proposée par Béland et De Sève forme en moyenne les catégories les plus homogènes (62.7). Cependant, l'écart entre le rapport de corrélation de cette classification et celui de la classification de Rocher (61.7) est très mince.

Comme pour l'ordre, les caractéristiques des femmes dans la population active sont un peu moins bien expliquées par les classifications puisque, dans quinze cas sur vingt et un, le rapport de corrélation d'une caractéristique des hommes est supérieur à ce rapport pour la caractéristique correspondante des femmes. Également comme pour l'ordre, la scolarité des femmes est l'indicateur que les classifications expliquent le moins bien (six cas sur sept).

D) *L'exclusivité des catégories professionnelles*

Idéalement, une bonne classification doit définir des catégories exclusives ou distinctes : pour un indicateur de rang social particulier, les intervalles de valeurs associés aux catégories d'une classification ne doivent pas contenir d'éléments communs. Cette condition est satisfaite si les distances entre les points milieux des catégories sont suffisantes pour contenir les intervalles de valeurs de ces catégories sans intersection.

Le tableau 3 contient deux indices permettant de voir qu'aucune des classifications examinées ne remplit cette condition : la moyenne des distances entre les valeurs moyennes des indicateurs de rang social pour chaque catégorie d'une même classification et la moyenne des écarts-types des valeurs contenues dans ces catégories. Un rapide examen du tableau permet de constater que, dans tous les cas, les moyennes des écarts-types sont supérieures aux moyennes des distances entre les catégories professionnelles.

Une telle situation n'a rien d'étonnant, car plusieurs critères sont habituellement employés simultanément pour définir les catégories des classifications professionnelles. Il convient donc plutôt de déterminer quelle classification comporte le moins de recouvrements entre ses catégories. Parmi les classifications comptant plus de dix catégories, celle de Pineo, Porter et McRoberts semble la meilleure, car les rapports des écarts-types sur les distances moyennes entre catégories sont les moins élevés. Par contre, des sept classifications comparées, celle du recensement apparaît comme la pire, les distances entre ses catégories étant faibles et les variations dans celles-ci, élevées. Il est plus difficile de déterminer la meilleure classification parmi celles comptant moins de dix catégories, car il existe peu de différences entre les rapports des écarts-types sur les distances moyennes entre catégories. Nous pouvons cependant remarquer que le regroupement proposé par Garon-Audy (Garon 1 dans le tableau 3) semble moins bien distinguer les professions entre elles.

Pour mesurer avec plus de précision l'ampleur des recouvrements entre les catégories, nous avons utilisé un indice statistique *ad hoc* comparant deux situations. Dans la première, l'indice évalue l'ampleur des chevauchements entre les intervalles centrés sur les moyennes des catégories que permettent de définir les écarts-types des indicateurs dans ces catégories. Dans la seconde situation, l'indice calcule l'ampleur des recouvrements entre des intervalles de même type, mais en employant l'écart-type des indicateurs pour l'ensemble des professions et non les écarts-types de chaque catégorie. La valeur de l'indice est égale au rapport de la première quantité sur la seconde. L'indice est égal à zéro si les distances entre les moyennes des catégories sont suffisamment grandes pour que les intervalles définis par les écarts-types des catégories ne contiennent pas d'éléments communs. Par contre, le même indice atteint la valeur 1 si les variations dans les catégories ont la même ampleur que dans l'ensemble des professions, indépendamment du système de classification étudié.⁶

Notre indice est relatif de deux façons. D'une part, il peut indiquer une valeur nulle même si les catégories se recourent : en effet, l'écart-type employé pour définir les intervalles de valeurs des catégories indique seulement les variations moyennes et sous-estime donc l'étendue réelle de celles-ci. Étant donné les ressources à notre disposition, il nous a été impossible d'employer un indice examinant les valeurs présentes dans chaque catégorie et comparant celles-ci aux valeurs présentes dans toutes les autres catégories. Surtout, il nous a semblé préférable de définir un indice reposant sur les variations moyennes dans les catégories plutôt que sur quelques valeurs extrêmes de celles-ci.

D'autre part, il n'a pas été démontré que la situation dite de « recouvrement maximal » employée dans l'indice correspondre formellement à une telle situation. En effet, cette situation est opérationnalisée en employant l'écart-type de

6. Le programme permettant de calculer cet indice est contenu dans le document de recherche d'où sont tirés les renseignements ayant servi à rédiger cet article.

toutes les professions, alors qu'il y aurait eu avantage à la définir comme une situation telle que, une fois les catégories ordonnées selon leurs moyennes, chacune (sauf les catégories caractérisées par la plus petite et la plus grande moyenne) contiendrait au moins une valeur plus petite que la limite inférieure de la catégorie la plus basse et au moins une valeur plus grande que la limite supérieure de la catégorie la plus élevée. Pour les mêmes raisons qu'indiquées dans le paragraphe précédent, il nous a semblé opportun de retenir et d'employer une définition basée sur des variations moyennes plutôt que sur les variations de quelques cas.

TABLEAU 4

Recoupement des catégories, selon les indicateurs de rang social.
(indice relatif multiplié par 100)

RANG SOCIAL	CLASSIFICATION			
	Recensement	Garon-Audy	Pineo <i>et al.</i>	
Statut :				
— B./McRoberts	43.2	23.8	27.5	
— B./Carroll	31.7	35.0	27.9	
Revenu :				
— hommes	46.6	24.6	27.1	
— femmes	42.9*	46.0**	34.1	
— tous	49.3	27.9	32.2	
Scolarité :				
— hommes	30.6	22.9	24.9	
— femmes	34.4	57.9	66.7	
— tous	28.1	21.7	22.4	
MOYENNE	38.4	32.5	32.8	
	Rogoff	Rocher	Garon 1	Garon 2
Statut :				
— B./McRoberts	32.0	27.1	53.8	25.5
— B./Carroll	36.3	32.3	39.5	28.8
Revenu :				
— hommes	25.2	28.8	46.7	22.2
— femmes	36.4	36.2	30.7	27.3
— tous	27.4	33.7	56.2	27.8
Scolarité :				
— hommes	25.5	30.2	34.8	26.0
— femmes	59.8	56.6	51.6	42.0
— tous	28.1	24.7	34.0	24.2
MOYENNE	33.8	33.7	43.4	28.8

* 19 catégories sur 22.

** 21 catégories sur 23.

Les valeurs de l'indice présentées dans le tableau 4 ne sont qu'indicatives et, au plus, ordinales. Ce tableau confirme que, des trois classifications comptant plus de dix catégories, celle du recensement définit les classes les moins distinctes. Par contre, la classification de Garon-Audy y apparaît légèrement supérieure à celle de Pineo, Porter et McRoberts même si, comparée à celle-ci, elle semble moins bien distinguer les professions selon le statut Blishen/Carroll et le revenu des femmes.

Parmi les classifications comptant dix catégories ou moins, la plus discriminante est celle employée par Béland et De Sève (Garon 2). L'indice relatif de recouplement y atteint sa valeur la plus basse pour six des huit indicateurs de rang social et la valeur moyenne de l'indice relatif de recouplement est égale à 28.8% pour cette classification, alors que cette valeur moyenne dépasse 30% pour les autres classifications.

Comme pour les autres critères de classification, les classifications professionnelles comparées créent des catégories plus distinctes selon les caractéristiques des hommes que selon celles des femmes (dix-sept cas sur vingt et un). De la même façon, la scolarité des femmes est le critère qui est le moins bien distingué par ces classifications (quatre cas sur sept).

*

* *

Il ne saurait être question ici de porter un jugement définitif sur les sept systèmes de classification que nous avons comparés. En effet, les indicateurs retenus pour faire cette comparaison ne sont que quelques-uns parmi un ensemble de possibles (bien qu'ils s'inspirent d'une tradition de recherche fonctionnaliste) et il serait facile de montrer qu'ils auraient pu être définis autrement ou que d'autres indicateurs plus importants auraient dû être employés. De plus, certains systèmes de classification offrent des avantages théoriques qu'il peut être difficile de rejeter dans certains cas ; par exemple, celui de Pineo, Porter et McRoberts présente la particularité de permettre de distinguer trois niveaux de qualification chez les cols blancs comme chez les cols bleus.

La classification proposée par Garon-Audy apparaît cependant un peu supérieure aux autres. D'une part, elle peut être employée sous une forme détaillée ou sous une forme regroupée. D'autre part, non regroupée, elle définit des catégories un peu plus homogènes et plus distinctes que celles de Pineo, Porter et McRoberts, alors que, regroupée comme l'ont suggéré Béland et De Sève, elle est un peu supérieure à celle dite de Rocher (ou à celle de Rogoff). Malheureusement, sous sa forme détaillée, ses catégories ne sont pas très bien ordonnées.

La classification de Pineo, Porter et McRoberts présente deux avantages : sa définition s'appuie sur un classement exhaustif des groupes de base du

recensement. De plus, ses catégories sont mieux ordonnées que celles de Garon-Audy non regroupées. Son seul désavantage est qu'elle ne semble pas permettre des regroupements présentant les mêmes qualités que cette dernière.⁷

Malgré son origine peu orthodoxe dans un contexte scientifique, la classification dite de Rocher se révèle un système de classification de qualité comparable à celle de Garon-Audy ou de Pineo, Porter et McRoberts; en fait, ses catégories sont en moyenne les mieux ordonnées de toutes les classifications.

La version de la classification de Rogoff employée au Québec présente des qualités si moyennes que, sauf pour des raisons de comparabilité, il ne semble plus utile de songer encore à l'utiliser.

Enfin, deux classifications apparaissent inférieures aux autres: celle du recensement et la première version regroupée de la classification de Garon-Audy. Exception faite de la popularité institutionnelle de la classification du recensement, sa seule qualité est de mieux classer les professions selon les caractéristiques des femmes que selon celles des hommes (sept comparaisons sur neuf). Même si ses capacités d'ordonner les professions ne sont pas considérées, la première version regroupée de la classification de Garon-Audy se révèle inférieure aux autres: ses catégories sont les moins homogènes selon sept des huit critères employés et les moins distinctes selon six de ceux-ci.

Michel DE SÈVE

*Département de sociologie,
Université Laval.*

RÉFÉRENCES

- BÉLAND, François, et Michel DE SÈVE, « L'inégalité et la discrimination sexuelle et linguistique au Québec », dans : S. LANGLOIS et F. TRUDEL (éds), *La morphologie sociale en mutation*, Montréal, ACFAS, 1986: 61-88. (« Cahiers de l'ACFAS », 41.)
- BLISHEN, B.R., « A socioeconomic index for occupations in Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, IV, 1, 1967: 41-53.
- BLISHEN, B.R. et W.K. CARROLL, « Sex differences in socio-economic index for occupations in Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XV, 3, 1978: 352-371.
- BLISHEN, B.R. et W.K. CARROLL, « Socioeconomic measures from Canadian census data », dans : M.G. POWERS (éd.), *Measures of Socioeconomic Status, Current Issues*, Boulder (Col.), Westview, 1982: 43-54.

7. On trouvera les informations sur ce point dans notre document publié par le Laboratoire de recherches sociologiques.

- BLISHEN, B.R. et H.A. McROBERTS, « A revised socioeconomic index for occupations in Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XIII, 1, 1976 : 71-79.
- BOYD, M. et H.A. McROBERTS, « Women, men and socioeconomic indices : An assessment », dans : M.G. POWERS (éd.), *Measures of Socioeconomic Status, Current Issues*, Boulder (Col.), Westview, 1982 : 129-159.
- Bureau fédéral de la statistique, *La classification des professions. Recensement du Canada, 1971*, I, Ottawa, Information Canada, 1971.
- DE JOCAS, Yves et Guy ROCHER, « Inter-generation occupational mobility in the province of Quebec », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, XXIII, 1, 1957 : 57-68.
- DE SÈVE, Michel, « Les échantillons de mariés pour étudier l'entrée dans la structure professionnelle », (à paraître).
- DOFNY, Jacques et Muriel GARON-AUDY, « Mobilités professionnelles au Québec », *Sociologie et sociétés*, I, 2, 1969 : 277-301.
- GARON-AUDY, Muriel, *Mobilités professionnelles et géographiques au Québec, 1954-64-74*, Montréal, Centre de recherche en développement économique, Université de Montréal, 1979.
- LAPIERRE, René, *Systèmes de classification des occupations*, mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1974.
- PINEO, P.C. et J. PORTER, « Occupational prestige in Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, IV, 1, 1967 : 24-40.
- PINEO, P.C., J. PORTER et H. McROBERTS, « The 1971 census and the socioeconomic classification of occupations », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XIV, 1, 1977 : 91-102.
- POWERS, M.G. (éd.), *Measures of Socioeconomic Status, Current Issues*, Boulder (Col.), Westview, 1982. (« American Association for the Advancement of Science Selected Symposia Series ».)
- ROGOFF, N., *Recent Trends in Occupational Mobility*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1953.
- Statistique Canada, *Professions, professions selon le sexe, Canada et provinces*, Ottawa, Recensement canadien de 1971, Bulletin 3.2-3, 1974.
- Statistique Canada, *Professions, professions selon le sexe par niveau de scolarité et selon l'âge, Québec et Ontario*, Ottawa, Recensement canadien de 1971, Bulletin 3.3-4, 1975.
- Statistique Canada, *Revenus des particuliers, revenu de l'emploi des travailleurs à temps plein selon le sexe et la profession, Canada et provinces*, Ottawa, Recensement canadien de 1971, Bulletin 3.6-9, 1975.